



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
DU PARC FERROVIAIRE DEPARTEMENTAL DE LALUQUE**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à une mission d'accompagnement AMO foncier dans le cadre du projet de
parc industriel et logistique ferroviaire de Laluque**

Le Président du Syndicat Mixte pour l'aménagement du parc ferroviaire départemental de Laluque,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 18 février 2022 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU le mandat d'études attribué le 13 février 2017 à la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation d'un programme d'études préalables à l'obtention des autorisations administratives nécessaires à la réalisation de la première phase du parc industriel et logistique ferroviaire de Laluque, ensemble ses avenants,

VU la proposition de la SATEL en date du 30 janvier 2025,

DECIDE :

- d'approuver la proposition de marché de services présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
 - **Attributaire :** SAS SYSTRA - 72-76 rue Henry Farman - 75015 PARIS
 - **Nature des prestations confiées :** mission d'accompagnement AMO foncier dans le cadre du projet de parc industriel et logistique ferroviaire de Laluque se décomposant comme suit :
 - Rédaction de l'argumentaire « utilité publique » en vue de la dérogation pour le défrichement
 - Montage du dossier d'enquête publique préalable à une DUP
 - Suivi du dossier avec les services de l'Etat
 - Mise à jour de l'état parcellaire et suivi de l'enquête parcellaire avec notifications individuelles de l'arrêté d'ouverture d'enquête conjointe et demandes des certificats d'affichage en cas de pli non reçu
 - Participation à 3 réunions publiques
 - **Montant :** 13 400,00 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le

04 FEV. 2025

Le Président du Syndicat Mixte,

Paul CARRERE